

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - DEREAT JY. – HENRY B. - LE FOLL M. (Adjoints) – ANGER M. - CREEL G. - GUENNIC MT. – JONET S. LE BAIL J. – LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. -. MABIN B. - MORICE Y. – RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme DURAND A. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.
- M. FREMONT L. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.
- Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. . HENRY B.

ABSENTS :

- Mme BOULANGE F.
- M. JACOB JL.
- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Bernard HENRY a été nommé secrétaire de séance

I Approbation du PV de la dernière séance

M. Pierre SALLIOU demande s'il y a des remarques concernant le PV de la séance du 02 Juillet. Il a été tenu compte des observations formulées par M. Loïc FREMONT concernant la rédaction du procès- verbal. Le PV est adopté à l'unanimité.

II Travaux giratoire

M. Marcel LE FOLL explique que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 02 août dernier. 3 entreprises ont présenté leurs offres :

- SAS HELARY – Ploumagoar
- EUROVIA – Grâces
- ARMOR TP – Paimpol

L'entreprise la moins disante a été retenue, à savoir : EUROVIA pour un montant de 30 037.50 €HT :

- Tranche ferme 18 137.50 €HT
- Tranche conditionnelle 11 900. 00 €HT

M. Marcel LE FOLL précise que la tranche ferme correspond à l'aménagement du carrefour, la tranche conditionnelle concerne les trottoirs depuis le n°78 de la rue de l'Armor jusqu'au carrefour.

M. Gérard CREEL ajoute qu'il faudra prendre toutes les mesures de sécurité lorsque les Services Techniques interviendront sur ce chantier, du fait de la forte circulation à cet endroit.

M. Pierre SALLIOU rappelle que le giratoire répond à une attente des riverains.

Mme Martine ANGER demande si la commune peut bénéficier de subventions dans le cadre de ce chantier.

M. Marcel LE FOLL répond que seule la subvention au titre des amendes de police peut être octroyée.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA.

III Devis plateau sportif

M. Marcel LE FOLL explique que le projet d'aménagement du plateau multisport comprend la création d'une plateforme. Une consultation a été faite auprès d'entreprises locales. 2 propositions ont été reçues :

- SAS HELARY pour un montant de 18 907.50 €HT
- EUROVIA pour un montant de de 14 962.50 €HT

M. Bernard HENRY s'interroge sur la différence de prix entre ces 2 entreprises. M. Marcel LE FOLL répond qu'EUROVIA déjà présente sur site pour le compte de Guingamp Communauté bénéficie d'un avantage logistique. M. Marcel LE FOLL suggère d'édicter un règlement pour la piste de BMXM. Jean-Yves DEREAT répond qu'il existe déjà un panneau qui précise que ce jeu est sous la responsabilité des parents.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA

IV Dossier subvention FAFA

M. Bernard HENRY explique que la commune peut demander une subvention à la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) dans le cadre de la création de vestiaires au Rucaër. Cette subvention peut être accordée pour un montant maximal de 10 000 €

M. Marcel LE FOLL précise que la commune a déjà obtenu une subvention de 16 166 € de la Région Bretagne et 40 580 € du département, mais n'a pas reçu d'aide au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux). M. Marcel LE FOLL rajoute que la commune attend l'octroi de toutes les subventions pour valider définitivement le projet.

M. Yves MORICE rajoute qu'il est nécessaire de prévoir les subventions a minima pour ne pas compromettre cette réalisation.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter cette subvention.

V Délégation de signature

M. Yvon LE GUICHARD, Directeur Général des Services informe que le conseil municipal peut donner au titre de l'article L 2122-22 du CGT délégation de signature au Maire dans le cadre des marchés publics.

M. Pierre SALLIOU et M. Bernard HENRY déclarent que cette délégation doit être utilisée exceptionnellement.

M. Yves MORICE précise qu'il est nécessaire de fixer un montant. Il est proposé la somme

de 30 000 €HT.

A l'unanimité, le conseil municipal donne délégation de signature au maire dans le cadre des marchés publics pour un montant maximal de 30 000 €HT.

VI Concours maisons fleuries

Mme Martine ANGER explique que 15 personnes ont participé au concours des maisons fleuries et propose que les sommes suivantes soient attribuées aux lauréats. :

1^{er} prix : 55 €

2^e prix : 45 €

3^e prix.: 30 €

La commune a obtenu le 1^{er} prix par le Pays Touristique, le 2^e prix au niveau du concours départemental.

Mme Marie-Thérèse GUENNIC intervient pour signaler l'implantation de certaines jardinières qui posent un problème de visibilité.

M. Pierre SALLIOU remercie Mme Martine ANGER pour son implication, félicite les lauréats ainsi que les Services Techniques.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de ces sommes aux lauréats.

VII Questions diverses

Personnel

M. Bernard HENRY précise que l'apprenti a débuté ce jour au service technique. Le coût pour la commune s'élève à 471 €/mois pour une période de 2 ans.

M. Bernard HENRY fait part de la démission de Mme Christiane SERAZIN, actuellement employée à l'école du Croissant. Son remplacement s'effectuera jusqu'en juin 2013 par un contrat à durée déterminée.

Journées du patrimoine

M. Bernard HENRY fait le point sur les journées du patrimoine. 80 personnes ont participé samedi 15 septembre à la balade contée avec la compagnie « Buzug », avec visite du Château de Munehorre, guidée par M. SALLIOU. Une collation a été servie au camping.

M. Pierre SALLIOU remercie vivement M. Bernard HENRY pour la réussite de cette journée. Par contre, M. Pierre SALLIOU regrette que la presse n'ait évoquée que les journées du patrimoine organisées à GUINGAMP et non pas sur les communes.

M. Yves MORICE précise que Guingamp Communauté a obtenu la compétence « Tourisme » et doit assumer cette responsabilité pour l'ensemble des communes.

M. Gérald CREEL ajoute que si cette compétence n'est pas utilisée à bon escient, il faudrait enlever cette compétence à Guingamp Communauté.

Rentrée scolaire

M. Jean-Yves DEREAT fait le point sur la rentrée scolaire : 72 élèves à l'école du bourg, 182 à l'école du Croissant.

M. Pierre SALLIOU ajoute qu'à l'école du bourg, il faudra être vigilant à l'avenir, les départs d'enfants n'étant pas compensés du fait que l'école soit bilingue.

M. Pierre SALLIOU évoque la réunion organisée à la mairie par Guingamp Communauté concernant l'installation « éventuelle » d'une base de vie sur la zone de la St-Loup qui pourrait accueillir du personnel affecté sur la voie ferrée. La commune a exigé la remise en état des lieux après leur départ. L'entreprise chargée de ce chantier refuse du fait des coûts importants. Finalement, les caravanes et mobil-homes vont s'installer à Ploumagoar.

M. DAGORN, Président de Guingamp Communauté a évoqué l'installation de Gamm Vert, d'un cabinet vétérinaire, d'une petite surface alimentaire sur la zone de St-Loup. L'enquête d'utilité publique aura lieu du 22 octobre au 11 décembre prochain.

Maison d'assistantes maternelles

M. Jean-Yves DEREAT indique qu'il a été contacté par des assistantes maternelles qui sont à la recherche de locaux pour créer une maison d'assistantes maternelles. Il évoque la possibilité de locaux sur le site de l'hôpital.

Travaux

M. Marcel LE FOLL informe que dans le cadre des travaux : rue de l'Armor, il serait nécessaire de refaire les trottoirs de la rue JL Martin jusqu'au n°78 de la rue de l'Armor. L'entreprise EUROVIA a été contactée et proposerait la somme de 13 455 HT pour la réfection de ces trottoirs (au même tarif que le marché).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux.

Route du camping

M. Marcel LE FOLL informe que la commune a élargi la voie d'accès au camping et curé les fossés. Guingamp Communauté va créer une mini-station pour l'assainissement du camping.

M. Pierre SALLIOU précise que la commune s'est engagée à refaire cette voie d'accès suite à la vente du moulin.

M. Marcel LE FOLL précise qu'une ou deux aires de croisement seraient à réaliser.

Liaison douce 4 vents St-Loup

M. Marcel LE FOLL informe que la commune a contacté M. Jean COEDIC du Conseil Général pour réaliser une liaison douce entre les 4 Vents et le rond-point St-Loup.

Les travaux ne devraient commencer qu'au printemps prochain.

M. Yves MORICE insiste sur le fait que cette liaison devra être sécurisée au maximum car la circulation est très dense à cet endroit.

Quant à la liaison douce du Chemin Vert, M. Marcel LE FOLL explique que la commission travaux a décidé d'installer des balises pour délimiter les entrées de propriété et matérialiser la séparation entre les espaces verts nouvellement créés et la chaussée.

M. Marcel LE FOLL indique que la signalétique du Trieux est terminée. Le bureau municipal a entériné l'installation d'une signalétique au niveau du Frouit.

M. Marcel LE FOLL informe que le Pays a proposé un suivi gratuit des consommations concernant les différents bâtiments communaux, avec comme objectif une meilleure maîtrise de celles-ci. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour cette étude.

M. Marcel LE FOLL explique qu'il a été contacté par une société pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle de tennis, mais il précise qu'il faudra vérifier la solidité de la toiture.

Travaux de sécurité au Rucœur

M. Jean-Yves DEREAT informe qu'une réunion concernant la sécurité du lotissement du Rucœur aura lieu samedi 13 octobre à 11H.

M. Pierre SALLIOU signale les dégradations de balises à Beulbes, qui ont été remplacées par les Services Techniques, et à nouveau endommagées.

M. Yves MORICE demande si les problèmes d'horaires à la salle de tennis ont été résolus. M. Bernard HENRY répond que l'entente Tennis Club St-Agathon PABU est « victime » de son succès. M. Bernard HENRY précise que les écoles utilisent les courts 2 fois par semaine : le mardi et le vendredi et devront prévenir le club en cas de non utilisation. Il précise que les Pabuais peuvent jouer pendant toutes les vacances scolaires.

M. Yves MORICE évoque l'absence de traçage pour matérialiser l'emplacement d'arrêt de bus sur le parking situé près du stade Yves Jaguin.

M. Yves MORICE demande à la commission d'urbanisme de lister les projets dans le cadre des réunions organisées pour la création éventuelle de la commune nouvelle.

M. Yves MORICE rappelle qu'il est nécessaire de lui transmettre dans les meilleurs délais les articles pour le prochain bulletin municipal.